

**Notes pour une allocution
prononcée par**

**Norman Moyer
Sous-ministre adjoint, Affaires publiques et Communications
Ministère du Patrimoine canadien**

**à l'occasion de l'examen des treizième et quatorzième rapports du Canada en vertu
de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de
discrimination raciale**

Genève (Suisse)

Le 5 août 2002

À VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCUTION

Ce comité joue un rôle essentiel dans la lutte permanente contre le racisme, et j'aimerais profiter de cette occasion pour vous remercier au nom du Canada de votre importante contribution envers la promotion et la protection des droits de la personne partout dans le monde.

Nous sommes heureux d'être ici pour discuter des treizième et quatorzième rapports du Canada en vertu de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, et pour vous présenter une mise à jour des initiatives de lutte contre la discrimination raciale entreprises par le Canada depuis la période couverte par ces rapports.

J'aimerais présenter les membres de la délégation du Canada qui m'accompagnent pour répondre à vos questions. Il s'agit de Sylvie Groulx, de Josée Bazinet et de Calie McPhee du ministère du Patrimoine canadien; de William Lundy du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration; d'Adrian Norfolk du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international; de Sandra Ginnish du ministère des Affaires indiennes et du Nord; de Johanne Levasseur et de Florence Chumpka du ministère de la Justice et de Ritu Banerjee du ministère du Solliciteur général.

Les rapports faisant l'objet d'un examen de la part du Comité couvrent la période de juin 1993 à mai 1997. Puisqu'il s'est écoulé beaucoup de temps depuis, nous vous avons fourni un bref document contenant des renseignements supplémentaires sur les initiatives amorcées depuis la fin de la période visée par notre rapport, et j'en ferai ressortir quelques-unes pour vous aujourd'hui. De plus amples détails sur ces initiatives et sur d'autres efforts liés aux dispositions de la Convention seront fournis dans les quinzième et seizième rapports combinés du Canada, lesquels seront présentés au cours des prochains mois. Vous trouverez de l'information supplémentaire sur le système des droits de la personne dans le document de base du Canada, qui est également mis à la disposition du Comité.

L'importance que nous accordons à l'élimination du racisme est liée à la nature même du Canada. Depuis la naissance de notre pays, plus de 14 millions de personnes ont immigré au Canada. Nous sommes devenus une société véritablement multiculturelle, multiethnique et multiraciale. Notre diversité constitue un fait social qui découle de l'histoire et du développement de notre pays.

D'après notre recensement national de 1996, les Canadiens d'ascendance autochtone représentent presque 4 pour 100 de la population et comptent plus de 50 nations et langues distinctes. Le pourcentage de la population d'une origine ethnoculturelle non autochtone et non européenne a doublé pour passer à plus de 11 pour 100 à l'échelle nationale. Ces segments de la population forment une importante présence dans nos grands centres urbains.

Qui plus est, depuis la Seconde Guerre mondiale et particulièrement depuis les années 1960, le Canada a attiré un grand nombre d'immigrants de pratiquement toutes les origines, couleurs, religions et traditions culturelles. Nous sommes devenus un pays qui contient littéralement le monde entier à l'intérieur de ses frontières. Le recensement de 1996 a dénombré quelque cinq millions d'immigrants, dont plus de un million sont arrivés au pays au cours des cinq dernières années. L'an dernier seulement, le Canada a

accueilli 250 000 nouveaux immigrants, ce qui représente une augmentation de 10 pour 100 par rapport à l'année précédente.

En 1951, 92 pour 100 de la croissance démographique du Canada émanait de notre taux de natalité naturel. Aujourd'hui, l'immigration a devancé le taux de natalité et représente 53 pour 100 de la croissance démographique. Au cours des 30 prochaines années, on prévoit que la population du Canada s'accroîtra seulement grâce à l'arrivée des nouveaux venus. D'ici 2011, on s'attend à ce que les nouveaux venus au pays représenteront une importante partie de la croissance au sein de notre population active.

Les nouveaux venus, ainsi que les groupes établis depuis plus longtemps, contribuent de diverses façons à la société canadienne. La riche mosaïque composée de différentes langues, religions et traditions culturelles fait réellement du Canada un microcosme formant de la société universelle. Bien souvent, les immigrants offrent une fenêtre sur différents modes de vie, et ils apportent de nouvelles perspectives à notre discours public. Ils participent activement au travail des commissions scolaires locales, travaillent bénévolement pour des associations communautaires, écrivent des rubriques dans des journaux locaux, sont engagés dans des causes politiques et appuient des œuvres de bienfaisance ainsi que les arts. L'expérience des immigrants a inspiré quelques-uns des écrivains et cinéastes canadiens de renommée internationale. Bref, les immigrants contribuent à la fois au pluralisme culturel de leurs collectivités locales et au sentiment d'identité des Canadiens qui ne cesse d'évoluer.

Une évolution simultanée survenant dans les éthos sociaux du Canada a ponctué les changements démographiques. Les Canadiens ont établi un concept plus vaste de citoyenneté partagée. Nous chérissons des valeurs communes comme la démocratie, le respect des droits de la personne et la diversité, la paix et l'ordre, mais nous encourageons également les gens à préserver leur patrimoine culturel. On ne demande à personne de renoncer à son identité. La citoyenneté partagée signifie que chaque personne jouit d'une occasion de contribuer à la mosaïque que constitue la vie canadienne.

Comme notre gouverneure générale a récemment indiqué :

« Le Canada n'est pas du tout un ' melting pot ' et nous ne nous sommes jamais perçus nous-mêmes comme tel. Nous avons plutôt choisi d'être capables d'accepter les différences entre les personnes. Nous avons ce que l'un de nos grands écrivains a décrit comme l'habileté de sentir dans notre cœur ' la réalité de l'autre '. Et je pense qu'il s'agit là de l'une des choses que nous, au Canada, pouvons vraiment montrer au monde – que nous comprenons la réalité des autres. »

Le racisme – ou toute forme de discrimination contre tout groupe ou toute personne au sein de notre société – sape le tissu même de la vie canadienne, perturbe l'équilibre social que nous tentons d'atteindre et il est contraire aux valeurs fondamentales des Canadiens.

Le gouvernement du Canada a établi un cadre judiciaire solide afin d'assurer que les Canadiens sont protégés contre le racisme et la discrimination. Des lois comme la *Déclaration canadienne des droits* de 1960, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* de 1977 et les codes provinciaux des droits de la personne jettent les assises du système des droits de la personne au Canada. La *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 est enchâssée dans notre Constitution et on vient de célébrer son 20^e anniversaire cette année. D'autres lois promulguées ultérieurement comme la *Loi sur le multiculturalisme* de 1988 et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* de 1995, pour ne nommer que celles-ci, nous ont permis de nous rapprocher de notre objectif visant à atteindre l'égalité et l'inclusion pour toutes les personnes au Canada.

Comme vous le savez, le Canada est un état fédéral. La mise en application des articles de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* est une responsabilité partagée qui incombe aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Toutes les compétences canadiennes sont au courant de leurs obligations en vertu des instruments internationaux comme la Convention, et sont également tenues de respecter la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui contient des dispositions interdisant la discrimination. Tous les gouvernements prennent ces

responsabilités au sérieux. Les gouvernements consultent régulièrement et échangent de l'information et des pratiques exemplaires concernant la mise en œuvre des instruments internationaux des droits de la personne, notamment la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, par l'entremise d'un mécanisme connu sous le nom de Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne.

Les rapports du Canada fournissent de l'information sur les faits nouveaux touchant les lois, les programmes et les efforts de tous ces gouvernements. J'aimerais mentionner que nous avons pris acte de la préoccupation qu'a exprimée le Comité par le passé au sujet de la présentation de nos rapports, qui sont composés de sections distinctes pour chaque compétence; toutefois, j'aimerais insister sur le fait que toutes les compétences au Canada suivent les lignes directrices régissant le contenu pour élaborer leur section respective et faire rapport article par article là où ils ont de l'information mise à jour à fournir. Les rapports du Canada sont diffusés sur le site Web du Patrimoine canadien et, afin de permettre aux utilisateurs d'avoir un tableau complet des activités entreprises au Canada, nous avons disposé les rapports expressément de façon à ce qu'ils offrent des liens sous chaque article permettant de se rendre au même article des autres gouvernements.

Depuis près de la moitié du siècle, les Canadiens jouissent du droit à l'égalité sans égard à leur race, leur religion, leur origine nationale ou ethnique ou leur couleur. Parmi les Canadiens d'aujourd'hui, et plus particulièrement parmi nos jeunes, une société inclusive s'est imprimée dans notre vision collective de l'avenir. Effectivement, d'autres pays aux prises avec des dissensions internes se sont inspirés du modèle de multiculturalisme de la société canadienne.

Toutefois, notre modèle n'est ni complet ni parfait. Nous avons encore des choses à apprendre et nous nous consacrons à la réalisation de notre vision d'une société inclusive. Le Canada n'est pas à l'abri des préjugés et de la discrimination raciale. Ces deux phénomènes sont encore présents dans notre société et, malgré tous nos efforts et les

progrès que nous avons accomplis, il reste du travail à faire afin de les éradiquer. Il s'agit d'une des leçons que nous avons tirées de nos consultations auprès des Canadiens et des Canadiennes pendant nos préparatifs à la Conférence mondiale contre le racisme.

Cette situation était manifestement claire au cours des jours qui ont suivi le 11 septembre. Certains groupes et certaines personnes ont été la cible de diffamation raciale et religieuse, et même d'assauts violents. Nous avons été témoins de cas de mosquées vandalisées dans notre pays et de musulmans canadiens ayant été harcelés dans nos rues. Ces actes inacceptables d'intolérance sont significatifs pour deux raisons. Premièrement, ils sont significatifs parce qu'ils se sont produits – dans une société qui a travaillé si fort pendant plusieurs années pour prévenir de telles éruptions de discrimination raciale. Deuxièmement, ces gestes sont significatifs en raison de la réprobation très sévère qu'ils ont suscitée auprès de la population d'un bout à l'autre du pays.

Le premier ministre s'est rendu à la Mosquée centrale d'Ottawa pour manifester sa solidarité envers les musulmans canadiens et condamner ces actes d'intolérance et de haine. Il a demandé à la police et aux tribunaux d'appliquer la loi dans toute sa vigueur contre les auteurs de ces crimes, et il a souligné que le *Code criminel* canadien avait récemment été modifié de façon à imposer des peines plus sévères aux individus reconnus coupables de crimes haineux.

Les Canadiens Canadiennes ont condamné massivement ces actes d'intolérance dans la presse et les médias électroniques, par l'entremise de tous les organes législatifs partout au pays et au cours de tribunes publiques organisées d'un océan à l'autre. En effet, les résultats d'un sondage réalisé après le 11 septembre ont démontré que les Canadiens appuyaient fortement la diversité.

Si l'expérience du 11 septembre nous a permis d'apprendre une leçon au Canada, c'est la suivante :

Peu importe le caractère exhaustif de nos lois et peu importe la complexité de nos programmes visant à lutter contre les préjugés raciaux, à protéger les droits de la

personne et à faire progresser la justice sociale, nous ne devons jamais perdre notre vigilance.

Je tiens à préciser que, tout comme le Comité, nous nous préoccupons du fait que les mesures adoptées dans la lutte contre le terrorisme ne doivent pas entrer en conflit avec les obligations de l'État de promouvoir et de protéger les droits de la personne. Le préambule de la *Loi antiterroriste* du Canada stipule explicitement que le Parlement du Canada « s'engage à prendre des mesures exhaustives destinées à protéger les Canadiens contre les activités terroristes tout en continuant à promouvoir et respecter les droits et libertés garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés* et les valeurs qui la sous-tendent ».

Afin d'envoyer un message clair au sujet des incidents survenus suite au 11 septembre, le gouvernement du Canada a ajouté des dispositions précises à la *Loi antiterroriste*. Outre le renforcement de la protection des Canadiens contre les actes de terrorisme, la Loi prévoit trois mesures de protection supplémentaire contre la haine.

La première mesure représente une modification au *Code criminel* autorisant un tribunal sous sa juridiction à ordonner le retrait de propagande haineuse stockée sur un serveur informatique et disponible au public.

La deuxième mesure crée une infraction de méfait en vertu du *Code criminel* relative à la propriété religieuse, ou à un objet de vénération religieuse, si la perpétration du méfait est motivée par la haine basée sur la religion, la race, la couleur ou l'origine nationale ou ethnique.

La troisième mesure est une modification précise à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* venant clarifier le fait que la diffusion, à l'aide d'un mode de communication informatique, de tout message haineux contre une personne ou un groupe de personnes en raison, notamment, de leur race, de leur origine ethnique, de leur couleur ou de leur religion constitue un acte de discrimination pouvant entraîner une peine grave.

La *Loi antiterroriste* a été promulguée en décembre 2001 et comprend une disposition en vue de la tenue d'un examen exhaustif de ses dispositions et de son fonctionnement dans un délai de trois ans.

La modification à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* comprise dans cette législation antiterroriste s'inscrit dans un vaste effort visant à assurer que la *Loi sur les droits de la personne* soit aussi efficace que possible dans la protection des droits des Canadiens.

Pour ce faire, en 1999, le ministre de la Justice a établi un groupe d'étude indépendant ayant pour mandat d'examiner la Loi sous toutes ses coutures. Le rapport qu'a préparé ce groupe d'étude, intitulé *La promotion de l'égalité : une nouvelle vision*, renferme 165 recommandations. Dans l'ensemble, le groupe d'étude a proposé la mise en place d'un certain nombre de mécanismes visant à promouvoir l'égalité et éliminer la discrimination, qui reconnaissent nos progrès réalisés dans notre compréhension de ce que représente la discrimination au fil des ans depuis que la Loi est entrée en vigueur. Le groupe a également proposé certains changements à la structure et aux processus de la Commission canadienne des droits de la personne et du Tribunal canadien des droits de la personne pour veiller à ce que notre système de plaintes soit plus efficace, transparent et accessible. Ce rapport constitue le premier examen en profondeur de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* en plus de 20 ans. Bien que le Canada dispose d'un vaste système des droits de la personne déjà en place, le gouvernement demeure engagé envers la mise en valeur et l'amélioration constantes de son système, et il s'affaire actuellement à examiner les recommandations formulées par le groupe d'étude.

Dans le même ordre d'idées, une refonte complète du processus concernant les immigrants et les réfugiés – la plus importante à survenir en 26 ans – a récemment été complétée. La nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) a pris effet le 28 juin, à la suite de cinq ans de consultations intensives menées à l'échelle nationale.

La loi accélère la réunification des familles, maintient la tradition humanitaire selon laquelle le Canada assure un refuge sûr aux personnes qui ont besoin de protection et introduit des sanctions sévères contre les passeurs et les trafiquants de personnes.

La nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* renforce notre tradition d'accueil des visiteurs et des immigrants et de protection des vrais réfugiés, nous permettant de dire « oui » plus souvent aux personnes dont le Canada aura besoin au cours des années à venir. De façon plus générale, pour la première fois, Citoyenneté et Immigration devra faire rapport au sujet des effets sexospécifiques des activités aux termes de la nouvelle Loi.

Le Canada est d'avis que notre responsabilité ne se limite pas seulement à ouvrir la porte aux personnes qui désirent s'établir au Canada ou encore aux personnes qui fuient la persécution. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour accueillir chaleureusement ces personnes et les accepter dans nos collectivités – de trouver des façons de se réjouir des différences, tout en honorant les traditions qui nous sont chères. Nous favorisons un processus d'adaptation mutuelle s'adressant à la foi au nouvel arrivant et à la société comme telle. Plutôt que de s'attendre à ce que les gens abandonnent leur patrimoine culturel, l'accent est mis sur la recherche de façons de s'adapter à la diversité et de l'intégrer dans notre société démocratique.

Le Canada finance des programmes et des services d'établissement pour aider les immigrants et les réfugiés à devenir des membres actifs de la société. Le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec les gouvernements provinciaux, des organismes sans but lucratif et des organismes du secteur privé pour mettre en œuvre ces programmes. Ceux-ci comprennent des programmes d'accueil, d'orientation et d'enseignement des langues pour les adultes ainsi que divers autres types de programmes d'accueil. Également, le gouvernement fédéral a lancé la campagne nationale intitulée *Le Canada, un pays pour nous tous!* ainsi que des produits d'accompagnement. En plus d'aider les nouveaux arrivés à s'adapter à la vie dans leur nouveau pays, ces initiatives

d'établissement ont aussi sensibilisé les autres Canadiens aux différentes cultures et aux façons dont la diversité renforce la vie communautaire.

Le Canada a été le parrain principal du Projet Metropolis, à savoir un forum international pour la recherche et le développement de politiques publiques sur les migrations et les villes. Le projet a pour but la réalisation de recherches multidisciplinaires sur les répercussions de l'immigration sur les grands centres urbains, qui permettront de jeter des bases solides à l'établissement de politiques. Metropolis vise aussi à bâtir un inventaire des « pratiques exemplaires internationales » en matière de questions liées à la migration que pourront se partager les pays du monde entier.

J'aimerais maintenant aborder quelques-unes des mesures précises adoptées au Canada en vue de combattre le racisme. Comme il est mentionné dans notre document de mise à jour, l'approche du Canada afin de lutter contre le racisme comporte de multiples facettes, y compris les lois, l'éducation du public, le changement institutionnel, l'action communautaire et la recherche.

La politique du multiculturalisme du Canada, qui a maintenant 30 ans, s'adresse à tous les citoyens – et non seulement aux communautés ethnoculturelles. Au départ, les programmes de multiculturalisme mettaient l'accent sur les besoins des groupes précis qui ne faisaient pas partie du grand courant canadien, permettant à ces groupes de préserver et de célébrer leurs identités culturelles. Toutefois, au cours des trois dernières décennies, l'approche du Canada à l'égard du multiculturalisme est devenue plus inclusive, misant davantage sur le besoin de faire naître un sentiment de citoyenneté partagée et de favoriser un dialogue et une compréhension interculturels parmi tous les groupes de la population.

Le Programme du multiculturalisme d'aujourd'hui travaille en partenariat avec les divers niveaux de gouvernement, les régions, les institutions, les écoles et les groupes communautaires afin de combattre le racisme et de mettre en valeur le potentiel, d'accroître la compréhension interculturelle et interconfessionnelle et d'affermir le

sentiment de citoyenneté parmi tous les Canadiens. Grâce à l'appui du Programme du multiculturalisme, un certain nombre d'organismes communautaires de partout au Canada ont élaboré et mis en œuvre des stratégies positives pour contrer le racisme. À titre d'exemple, en Saskatchewan, différents groupes communautaires centrés sur les jeunes se sont réunis en vue de créer le *Saskatchewan Youth Network Against Racism*. Le réseau jette les fondements de la formation des leaders des jeunes sur les principes du développement communautaire et du lancement d'un fonds de développement économique pour les jeunes. Le réseau a commencé à joindre les jeunes partout au Canada, en commençant avec le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et l'Alberta.

Des programmes comme la campagne du 21 mars, le Programme de prix Mathieu Da Costa, le Projet Metropolis et le Réseau de recherche sur l'éducation à la citoyenneté, mentionnés dans nos treizième et quatorzième rapports, continuent de servir de pierres angulaires de nos initiatives antiracistes.

Les treizième et quatorzième rapports du Canada fait également référence à la création de la Fondation canadienne des relations raciales. Nous sommes fiers de signaler que cette fondation a été mise sur pied avec succès et qu'elle a reçu un fonds de dotation de 24 millions de dollars. La Fondation canadienne des relations raciales a officiellement vu le jour en novembre 1997. Elle a été établie afin de « favoriser l'harmonie raciale, et faciliter le développement et le partage de toute connaissance pouvant contribuer à l'élimination du racisme ».

En tant qu'institution nationale, la Fondation canadienne des relations raciales travaille en partenariat avec des organismes provinciaux et territoriaux. Elle dénonce le racisme manifeste et les formes plus cachées de préjugés systémiques. En appuyant la recherche, la Fondation fait également la lumière sur les causes et les manifestations de discrimination. Elle fournit un leadership autonome et franc à l'échelle nationale et sert de ressource et de facilitateur dans la recherche de l'équité, de l'impartialité et de la justice sociale.

Puisque le Programme du multiculturalisme et la Fondation canadienne des relations raciales s'acquittent d'un mandat semblable, il convient que les deux organismes explorent différentes occasions de tisser des liens de collaboration qui complètent les objectifs globaux des deux organismes. Pour ce faire, en mars 2002, un comité directeur, composé de représentants gouvernementaux et du personnel de la Fondation, a amorcé une initiative conjointe en vue de définir les rôles et les responsabilités de chaque organisme et d'explorer les occasions de collaboration future.

J'aimerais également souligner les efforts des gouvernements provinciaux et territoriaux visant à éliminer le racisme. Plusieurs de leurs initiatives sont documentées dans nos rapports. Je n'en mentionnerai que quelques-unes ici. Celles-ci comprennent, parmi tant autres, la création d'une équipe primée vouée à la lutte contre les crimes haineux en Colombie-Britannique; un programme de stages sur les droits de la personne en Alberta; un caucus autochtone qui donne des conseils directement au président de l'Université de la Saskatchewan; les prix d'excellence en journalisme dans le domaine des questions des droits de la personne décernés au Manitoba; la clinique d'aide juridique pour les canado-africains de l'Ontario; les forces policières autochtones locales du Québec; le sommet sur les affaires pour les entrepreneurs autochtones du Nouveau-Brunswick; la chaire James Robinson Johnston en études canadiennes des Noirs de l'Université Dalhousie en Nouvelle-Écosse; l'établissement d'un comité sur l'éducation en matière de diversité à l'Île-du-Prince-Édouard; les gardiens de la paix autochtones devenus agents de la paix à Terre-Neuve et au Labrador et une foule de revendications territoriales et d'initiatives pour les jeunes dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut.

Comme vous le savez, le gouvernement du Canada a participé à la Conférence mondiale contre le racisme (CMR). Le Canada maintient les sérieuses réserves qu'il a exprimées à Durban au sujet de la CMR. Néanmoins, nous reconnaissons que le Programme d'action comprend plusieurs stratégies progressistes pour lutter contre le racisme, dont celles qui sont liées aux peuples autochtones, à l'éducation et à l'appui des rôles des jeunes et de la société civile. À cet égard et en ce qui a trait à d'autres domaines énoncés dans le

programme d'action de la CMR, le Canada continuera d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des activités visant à éradiquer le racisme et la discrimination raciale.

Le Canada a appuyé financièrement et a été l'hôte du Sommet de la jeunesse de Durban, qui a donné l'occasion aux jeunes du monde entier d'arrêter des stratégies de lutte contre le racisme. Les jeunes Canadiens qui ont participé à cette rencontre en ont profité pour nouer des liens à l'échelle internationale avec d'autres jeunes personnes qui se consacrent à l'élimination du racisme. L'habilitation des organismes de jeunes du Canada et la participation des jeunes personnes à la campagne contre le racisme constituent des priorités pour le gouvernement du Canada.

Le Canada a aussi mis à contribution plusieurs organisations non gouvernementales dans ses préparatifs et a financé la participation d'organisations non gouvernementales à la Conférence mondiale. Au cours de la première réunion du comité préparatoire de la Conférence, le Canada était un principal défenseur de la participation non gouvernementale à grande échelle. Soixante organisations non gouvernementales canadiennes parrainées devaient assister à la Conférence.

Je comprends que vous avez rencontré des représentants d'organisations non gouvernementales afin de solliciter leurs opinions sur l'exécution du Canada de ses obligations. J'aimerais louer le Comité pour l'ouverture d'esprit dont il a fait preuve envers les organisations non gouvernementales durant ce processus d'examen. Le gouvernement du Canada est un ardent défenseur de la participation à la société civile au cours de tribunes internationales. C'est pourquoi nous avons invité ces organisations non gouvernementales à venir nous rencontrer demain pour discuter de ces questions.

De certaines façons, ce dialogue est le prolongement d'un dialogue qui a commencé pendant nos préparatifs nationaux à la Conférence mondiale contre le racisme, lorsque le Canada a facilité des consultations nationales exhaustives auprès d'organisations non gouvernementales, d'organisations féminines, des peuples autochtones, du secteur privé, d'autres niveaux de gouvernement, des jeunes et des médias. Afin d'éclairer le

processus, des comités consultatifs de jeunes, d'Autochtones et de la société civile ont été créés. Pendant ces consultations, des gens nous ont indiqué qu'ils étaient encore victimes de racisme et de discrimination au Canada et que nous devons nous pencher sur les causes du racisme, en discuter ouvertement et établir des ponts entre les personnes, les communautés et les pays.

La consultation nationale, la recherche et les initiatives spéciales entreprises pour préparer le Canada à la Conférence mondiale ont débouché sur plusieurs idées valables qui méritent d'être étudiées. Les opinions, les préoccupations et les suggestions soulevées par les personnes et les organismes présents à ces réunions contribuent à l'établissement de politiques dans un grand nombre de domaines, et plus particulièrement en vue d'arrêter les orientations futures de la politique du multiculturalisme ainsi que des initiatives antiracistes du gouvernement du Canada.

Un message clé découlant du processus de préparation mené au Canada en prévision de la Conférence mondiale était le besoin de favoriser des activités efficaces en matière d'éducation publique et d'action communautaire. Pour ce faire, le gouvernement fédéral a établi un comité interministériel sur l'éducation du public et la diversité, qui préconisera et enrichira les partenariats interministériels à l'appui de la promotion de la citoyenneté partagée, de la compréhension interculturelle et de l'élimination du racisme et de la discrimination. De plus, ce comité facilitera la mobilisation du public, des jeunes et des autres niveaux de gouvernement dans ces domaines.

Plus tôt, j'ai fait allusion à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* en tant que composante d'une législation qui nous a rapprochés de notre objectif d'égalité et d'inclusion pour tous les Canadiens. J'aimerais appeler l'attention des membres du Comité en particulier sur les mesures adoptées pour veiller à ce que la fonction publique fédérale du Canada soit le miroir de la nature diversifiée des mêmes personnes qu'elle cherche à servir.

En 1999, le gouvernement du Canada a créé le *Groupe de travail sur la participation des minorités visibles dans la fonction publique fédérale* pour élaborer un plan d'action

pangouvernemental comportant des étalons et des mécanismes de suivi. Il y a deux ans, le gouvernement a approuvé ce plan d'action, intitulé *Faire place au changement dans la fonction publique fédérale*. L'objectif est de faire de la fonction publique une institution qui reflète davantage la diversité des citoyens du Canada et qui les attire à joindre ses rangs. Un appui financier a été accordé aux ministères et aux organismes gouvernementaux pour appuyer leurs efforts dans le cadre du plan d'action *Faire place au changement*.

En décembre 2001, on a amorcé un examen approfondi de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, lequel a récemment pris fin, soit en juin 2002, à la suite du dépôt du rapport au Parlement. Le comité chargé de l'examen a écouté les opinions de près de 100 témoins représentant une vaste gamme d'intérêts de partout au pays. Le rapport ne propose pas une rupture draconienne de la Loi actuelle, mais il formule des recommandations en vue d'apporter quelques modifications à la loi. Le gouvernement étudie actuellement le rapport et déposera sa réponse en novembre.

Le gouvernement du Canada reconnaît la préoccupation exprimée antérieurement par le Comité en ce qui touche les peuples autochtones et il confirme son engagement à renforcer sa relation avec les peuples autochtones. Une des plus dures réalités de notre histoire que nous devons assumer est le fait qu'au Canada d'aujourd'hui, malgré tous les efforts concertés déployés au fil des ans par les gouvernements, les organismes et les personnes, le niveau de vie et les possibilités qui s'offrent aux Canadiens d'ascendance autochtone demeurent sous la moyenne comparativement au reste de la population canadienne.

Le Canada travaille avec les Canadiens d'ascendance autochtone en vue de s'attaquer à ces problèmes. En 1998, en réponse à la Commission royale sur les peuples autochtones, le gouvernement a adopté un plan d'action, qui s'intitule *Rassembler nos forces*, c'est-à-dire une stratégie pangouvernementale conçue pour améliorer la qualité de vie des peuples autochtones et promouvoir leur autosuffisance. On a engagé 965 millions de dollars sur cinq ans dans le but de faire face aux principaux défis à cet égard. Le

gouvernement a également présenté une *déclaration de réconciliation* dans laquelle il reconnaissait son rôle dans l'instauration et l'administration des pensionnats. La Fondation pour la guérison des Autochtones a été inaugurée officiellement en juin 2001 et le Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones a été créé.

Le gouvernement a récemment déposé la *Loi sur la gouvernance des Premières nations* qui vise à moderniser les composantes de gouvernance de la célèbre *Loi sur les Indiens* et à fournir aux peuples des Premières nations les outils de gouvernance dont ils ont besoin pour améliorer la qualité de vie au sein de leurs propres communautés. De plus, la *Loi sur la gouvernance des Premières nations* nous a donné une occasion idéale d'abroger une disposition de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* qui exclut de sa protection des mesures adoptées aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Par conséquent, le gouvernement a présenté une modification corrélative à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* pour révoquer cette exclusion.

Des progrès ont également été réalisés dans le règlement des revendications territoriales. Bien que de l'information soit incluse dans la mise à jour présentée au Comité, permettez-moi de citer quelques exemples significatifs.

Le premier est la création du nouveau territoire du Nunavut, qui a transformé la carte du Canada en 1999. Représentant un cinquième de la masse terrestre du pays, le Nunavut couvre deux millions de kilomètres carrés s'étendant sur les parties est et centrale des vastes Territoires du Nord-Ouest. Quatre-vingt-cinq pour cent de la population de ce nouveau territoire est d'origine inuite.

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut de 1993 a représenté une étape clé dans la création de ce nouveau territoire. La formation des fonctionnaires a commencé avec la mise en œuvre de l'Accord, et ces programmes demeurent une force motrice de l'autosuffisance du Nunavut. Entre 1995 et 1999, le gouvernement du Canada

a engagé environ 40 millions de dollars pour le recrutement et le perfectionnement professionnel des fonctionnaires du Nunavut

L'inuktitut, ainsi que le français et l'anglais, est une langue de travail du gouvernement du Nunavut. Le gouvernement du Nunavut s'est engagé à embaucher des Inuits et il travaille fort en vue d'accroître la représentation des Inuits au sein du gouvernement.

Ensuite, en 2000, *l'Accord définitif Nisga'a* a reçu la sanction royale. Aux termes de cet accord, 2 019 kilomètres carrés de terres situées dans la région de la vallée de la rivière Nass en Colombie-Britannique seront réservés en tant que terres des Nisga'a. De plus, cet accord établit un gouvernement central Nisga'a doté d'une autorité réglementaire régissant les institutions Nisga'a, les terres et les ressources, ainsi que les questions internes, comme la culture et la langue, qui font partie intégrante du bien-être et du développement des Nisga'a.

Les Nisga'a possèdent des ressources naturelles et détiennent des droits pour celles-ci, et ils recevront aussi 253 millions de dollars sur 15 ans. Les dispositions concernant les terres et les ressources prévues dans l'Accord, alliées à l'accroissement du pouvoir décisionnel à l'échelle locale, permettront aux Nisga'a d'acquiescer davantage d'autonomie et de participer plus activement à l'économie.

Bien que ces deux accords en matière de revendications territoriales établissant des précédents constituent d'importants pas en avant, ils ne représentent que le début de la concrétisation de l'autonomie gouvernementale pour les peuples autochtones. Nous sommes persuadés que plus de travail sera accompli à ce chapitre.

M. le Président et membres du Comité, mon allocution tire à sa fin, mais avant de terminer, j'aimerais vous laisser un message clair :

Le Canada est fermement engagé à éradiquer la discrimination raciale, même si nous reconnaissons qu'elle existe toujours. Nous avons consacré des années d'efforts à la lutte

contre la discrimination raciale et l'intolérance, tant à l'échelle nationale qu'internationale, et nous poursuivons notre travail en vue d'élaborer – et de partager – des initiatives précises, tangibles et novatrices pour enrayer toutes les formes de racisme.

M. le Président et membres du Comité, je vous remercie de la courtoisie dont vous me témoignez en considérant mes réflexions.